



**Nations Unies**

# **Commission pour la prévention du crime et la justice pénale**

**Rapport sur la reprise  
de la dix-huitième session  
(3 et 4 décembre 2009)**

**Conseil économique et social**  
**Documents officiels, 2009**  
**Supplément n° 10A**



**Conseil économique et social**  
Documents officiels, 2009  
Supplément n° 10A

# **Commission pour la prévention du crime et la justice pénale**

**Rapport sur la reprise de la dix-huitième session  
(3 et 4 décembre 2009)**



Nations Unies • New York, 2009

*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

[7 décembre 2009]

## Table des matières

<i>Chapitres</i>	<i>Page</i>
I. Questions portées à l'attention du Conseil économique et social . . . . .	1
Résolution 18/6. Budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2010-2011 . . . . .	1
II. Orientations générales pour le programme contre le crime de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en tant qu'organe directeur du programme, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique et suite donnée aux résolutions. . . . .	5
A. Délibérations . . . . .	5
B. Mesures prises par la Commission . . . . .	7
III. Questions diverses. . . . .	8
Délibérations . . . . .	8
IV. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de la reprise de sa dix-huitième session . . . . .	10
V. Organisation de la session et questions administratives. . . . .	11
A. Ouverture et durée de la session . . . . .	11
B. Participation . . . . .	11
C. Documentation . . . . .	11
D. Clôture de la reprise de la dix-huitième session. . . . .	11
<b>Annexes</b>	
I. État des incidences financières du projet de résolution intitulé "Budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2010-2011" . . . . .	12
II. Liste des documents dont la Commission était saisie à sa dix-huitième session . . . . .	14



## Chapitre I

### Questions portées à l'attention du Conseil économique et social

1. L'attention du Conseil économique et social est appelée sur la résolution suivante, adoptée par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à la reprise de sa dix-huitième session, ainsi que sur les mesures prises en application de la résolution 61/252 de l'Assemblée générale, à la section XI de laquelle la Commission a été autorisée à approuver le budget-programme du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale:

#### Résolution 18/6

#### Budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2010-2011

*La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale,*

*Agissant* dans le cadre des fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées dans sa résolution 61/252 en date du 22 décembre 2006,

*Ayant examiné* le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur le projet de budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2010-2011<sup>1</sup> et les recommandations formulées à cet égard par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

*Rappelant* qu'aucune priorité n'a été fixée à l'intérieur des grands programmes, comme l'Assemblée générale en a décidé,

1. *Se félicite* des mesures prises pour concevoir le programme de travail de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime selon une approche thématique et régionale, et prie le Directeur exécutif de l'Office de lui présenter à sa dix-neuvième session, en 2010, les modifications qu'il faudrait apporter au cadre stratégique et un rapport sur les incidences de cette approche pour l'Office et pour l'affectation des ressources aux différents sous-programmes du programme de travail, compte tenu des avis exprimés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans les parties pertinentes de son rapport<sup>3</sup>;

2. *Note* que le projet de budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2010-2011<sup>4</sup> se fonde, notamment, sur la stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2008-2011, telle qu'elle a été approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2007/19 du 26 juillet 2007;

---

<sup>1</sup> Voir E/CN.7/2009/13-E/CN.15/2009/23.

<sup>2</sup> E/CN.7/2009/14-E/CN.15/2009/24.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Voir E/CN.7/2009/13-E/CN.15/2009/23.

3. *Note également* que le projet de budget est harmonisé avec les chapitres 16 et 28F du projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2010-2011<sup>5</sup>;

4. *Note en outre* que le projet de budget est centré sur les fonds à des fins générales, tout en incluant les fonds à des fins spéciales et les fonds d'appui aux programmes prélevés sur les contributions à des fins spéciales, ainsi que les ressources inscrites au budget ordinaire;

5. *Note en outre* que les ressources à des fins générales du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget mais que les comptes sont tenus séparément, et que les dépenses à des fins générales seront réparties entre les deux Fonds en fonction des recettes que chacun génère;

6. *Note en outre* que le projet de budget opère une nette distinction entre les fonds à des fins générales et les fonds d'appui aux programmes, et que l'utilisation et la gestion de ces catégories de fonds sont harmonisées pour les deux Fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

7. *Note en outre* que les ressources d'appui aux programmes du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget mais que les comptes sont tenus séparément, et que les dépenses d'appui aux programmes seront réparties entre les deux Fonds en fonction des recettes que chacun génère;

8. *Note avec préoccupation* l'importante diminution des recettes à des fins générales au cours de l'exercice biennal 2008-2009 et les mesures qui ont été prises en conséquence pour réduire les dépenses à des fins générales;

9. *Estime* que resserrer le dialogue entre le Directeur exécutif et les États Membres concernant l'élaboration, la mise en œuvre et le financement des programmes thématiques et régionaux peut aider, en particulier, à remédier à cette importante diminution;

10. *Approuve* l'utilisation des fonds à des fins générales qui est envisagée pour l'exercice biennal 2010-2011, et invite les États Membres à verser des contributions totalisant au moins 4 517 200 dollars;

11. *Se déclare préoccupée* par la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

12. *Invite* les États Membres à verser au Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et au Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale des contributions à des fins générales supplémentaires totalisant 9 570 800 dollars pour permettre à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de rétablir et de renforcer les fonctions et les activités interrompues au cours de l'exercice biennal 2008-2009 en raison de la chute des recettes à des fins générales de l'Office;

---

<sup>5</sup> A/64/6 (Sect. 16) et (Sect. 28F).

13. *Entérine* les prévisions relatives aux fonds d'appui aux programmes et aux fonds à des fins spéciales indiquées ci-après;

**Ressources prévues pour le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011	2008-2009	2010-2011
Fonds à des fins générales				
Postes	6 201,8	4 517,2	20	13
Autres objets de dépense	893,9	-	-	-
Fonds à des fins spéciales	137 866,4	140 565,7	-	-
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	5 563,0	4 886,7	-	38
Autres objets de dépense	2 241,2	2 199,2	40	-
Agents d'exécutions externes	293,4	293,4	-	-
<b>Total</b>	<b>153 059,6</b>	<b>152 462,2</b>	<b>60</b>	<b>51</b>

14. *Note* que les prévisions ci-dessus ont été établies sous réserve de la disponibilité des fonds;

15. *Réaffirme* le rôle joué par le Bureau des services de contrôle interne conformément à la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale, en date du 29 juillet 1994, et à d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée, ainsi qu'au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, pour la supervision, la surveillance et le contrôle par l'Assemblée du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation, prend note des conclusions et recommandations que le Bureau a formulées dans son rapport sur l'inspection des fonctions de surveillance et d'évaluation de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime au niveau des programmes, en date du 5 octobre 2009, et demande au Secrétariat de donner suite à ces recommandations et de faire rapport en conséquence aux États Membres;

16. *Décide* que le projet de budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2010-2011 devrait prévoir des montants suffisants pour la mise en place d'un groupe de l'évaluation pérenne, efficace et fonctionnellement indépendant, selon les modalités suivantes notamment:

a) Les ressources nécessaires au financement du poste de chef du groupe devraient provenir du redéploiement de ressources mises à la disposition de l'Office au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies;

b) Le Directeur exécutif devrait veiller à ce que des évaluations indépendantes et efficaces soient réalisées en temps voulu, conformément aux règles et normes du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation et en application des recommandations du Bureau des services de contrôle interne;

c) Le groupe devrait être fonctionnellement indépendant et être rattaché au Bureau du Directeur exécutif;

d) Le Directeur exécutif devrait déléguer au chef du groupe le pouvoir de prendre toutes les décisions opérationnelles et relatives aux ressources humaines voulues concernant le personnel et les consultants, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale pertinentes et au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies;

e) Les rapports du groupe devraient être distribués simultanément au Directeur exécutif et aux États Membres, l'administration faisant part de ses réactions ultérieurement, et être soumis à la Commission pour examen;

f) Le groupe devrait instaurer un cycle approprié pour ses rapports, y compris le rapport annuel d'évaluation, afin que ceux-ci soient mis à la disposition de tous les États Membres bien avant les sessions que la Commission tient au premier semestre de chaque année;

g) Les rapports du groupe devraient être rendus publics et accessibles;

17. *Prie* le Directeur exécutif de garantir la pérennité du Groupe de la planification stratégique eu égard aux importantes fonctions que celui-ci assume;

18. *Prie* le chef du groupe de l'évaluation indépendante de porter périodiquement à la connaissance des États Membres, de préférence par l'intermédiaire du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, selon qu'il conviendra, les conclusions du groupe et la suite donnée aux recommandations contenues dans les rapports d'évaluation;

19. *Invite* les États Membres à jouer un rôle actif dans l'élaboration et l'application de la politique d'évaluation;

20. *Prend note* du projet de plan de travail du groupe de l'évaluation indépendante pour la période 2010-2011, étape de transition vers le rétablissement du groupe, décide que le plan de travail devrait être mis en œuvre sans attendre et demande au groupe de rendre compte aux États Membres de ce qui aura été fait à cet égard;

21. *Prie* le Directeur exécutif de lui rendre compte, à sa dix-neuvième session, des mesures prises comme suite aux paragraphes 16, 17 et 18 de la présente résolution, y compris sur le financement durable et prévisible du poste de chef du Groupe de la planification stratégique à l'avenir, ainsi que de fournir des informations préliminaires sur le sujet au groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

## Chapitre II

### **Orientations générales pour le programme contre le crime de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en tant qu'organe directeur du programme, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique, et suite donnée aux résolutions**

2. La Commission a examiné le point 7 de l'ordre du jour, intitulé "Orientations générales pour le programme contre le crime de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en tant qu'organe directeur du programme, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique, et suite donnée aux résolutions", à sa 15<sup>e</sup> séance, le 3 décembre 2009. Elle était saisie à cette fin des documents suivants:

a) Rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2010-2011 (E/CN.7/2009/13-E/CN.15/2009/23);

b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2010-2011 (E/CN.7/2009/14-E/CN.15/2009/24);

c) Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2009/15-E/CN.15/2009/25).

3. Un représentant du Secrétariat a fait une présentation audiovisuelle. Une déclaration a été faite par l'un des coprésidents du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'UNODC. Des déclarations ont également été faites par l'observateur de la Suède (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne) et par les représentants du Japon, d'El Salvador, du Mexique, de la Fédération de Russie et du Guatemala.

#### **A. Délibérations**

4. Dans sa déclaration liminaire, la représentante du Secrétariat a appelé l'attention sur l'austérité du budget, due à la baisse sensible des fonds à des fins générales. Elle a fait référence aux mesures d'économie qui avaient été prises en 2009 et qui seraient maintenues au cours de l'exercice biennal 2010-2011.

5. Le représentant de l'Espagne, s'exprimant en qualité de coprésident du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'UNODC, a présenté une synthèse des activités du groupe, indiquant que la participation avait

été active et que des discussions fructueuses et ciblées avaient eu lieu lors de la réunion officielle et des cinq réunions informelles.

6. Plusieurs orateurs ont mentionné l'importance des travaux de l'UNODC eu égard aux nombreux et nouveaux défis auxquels la communauté internationale devait faire face. Des remerciements ont été exprimés pour les efforts faits en vue d'évoluer vers une approche thématique et régionale et de mettre en œuvre la stratégie intégrée de l'UNODC. Une telle approche était considérée comme une étape positive vers la consolidation et la rationalisation de l'exécution des activités de l'UNODC.

7. Plusieurs orateurs ont accueilli avec satisfaction la proposition du Secrétariat de présenter à la Commission, à sa dix-neuvième session, un rapport sur les mesures prises pour concevoir le programme de travail de l'UNODC selon une approche thématique et régionale et sur les incidences que cette approche aurait pour l'Office et pour l'affectation des ressources à ses différents sous-programmes. Le rapport devrait également comprendre des informations sur les changements qu'il conviendrait d'apporter au cadre stratégique et au chapitre 16 du budget-programme de l'ONU.

8. Plusieurs orateurs se sont félicités du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, faisant observer que ce rapport renfermait des recommandations de fond (E/CN.7/2009/14-E/CN.15/2009/24).

9. Un orateur a salué le niveau de dialogue tissé entre le Secrétariat et les États Membres. Plusieurs orateurs ont estimé que resserrer le dialogue entre le Directeur exécutif et les États Membres pourrait contribuer à remédier à la forte baisse des fonds à des fins générales. Ils ont souligné en particulier l'importance à cet effet de la transparence en ce qui concernait l'utilisation des fonds à des fins générales.

10. Des orateurs ont exprimé leur inquiétude face à la baisse des fonds à des fins générales. Un orateur a mentionné le rapport du Comité consultatif dans lequel il était dit que le cadre stratégique du Secrétaire général pour la période 2010-2011 faisait de la lutte contre la drogue, de la prévention du crime et de la lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations l'une des huit priorités de l'Organisation des Nations Unies. L'incidence négative du manque de fonds à des fins générales sur l'action de l'Office et sur le moral du personnel a été notée avec préoccupation et des remerciements ont été exprimés pour le travail réalisé par le personnel de l'UNODC. Plusieurs orateurs ont constaté que la dépendance de l'UNODC à l'égard des ressources extrabudgétaires avait conduit à une structure de financement très fragmentée, imprévisible et restrictive. Un orateur a exprimé l'avis que la Commission devait rechercher de façon collective et créative des solutions à long terme à la situation financière, notamment dans le cadre des travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office.

11. Des orateurs ont estimé qu'il fallait poursuivre les discussions sur l'emploi des fonds d'appui aux programmes, en vue d'aboutir à un financement plus souple et durable.

12. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance qu'il y avait à disposer d'un groupe de l'évaluation indépendant fort au sein de l'UNODC. Plusieurs orateurs ont

également souligné l'importance des paragraphes du projet de résolution présenté par le Président (E/CN.15/2009/L.15) qui faisaient référence aux montants à prévoir pour la mise en place d'un groupe de l'évaluation pérenne, efficace et fonctionnellement indépendant, dont le poste de chef serait financé au titre du budget ordinaire de l'ONU. Il a été indiqué que ce groupe devrait être créé à proximité ou au sein du Bureau du Directeur exécutif et que ses rapports devraient être mis simultanément à la disposition du Directeur exécutif et des États Membres, y compris par le biais du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'UNODC. Il a également été indiqué que le groupe de l'évaluation devrait instaurer un cycle d'établissement de rapports approprié, y compris pour le rapport annuel d'évaluation, et que ces rapports devraient être rendus publics et accessibles. Le Secrétariat a informé la Commission qu'un poste P-5 inscrit au budget ordinaire, soit l'actuel poste de chef du Groupe de la planification stratégique, serait transféré au groupe de l'évaluation indépendante rétabli, mais il a noté que tous les autres financements nécessaires à ce groupe proviendraient de sources extrabudgétaires. Il a également indiqué que cela aurait des implications pour le Groupe de la planification stratégique.

13. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance du programme de travail de l'UNODC en Amérique latine et dans les Caraïbes, en particulier en Amérique centrale. Ils ont fait observer que la région avait tiré parti des connaissances spécialisées de l'UNODC et ils attendaient avec intérêt la mise en œuvre du programme dans cette dernière.

## **B. Mesures prises par la Commission**

14. À sa 15<sup>e</sup> séance, le 3 décembre 2009, la Commission a adopté un projet de résolution présenté par le Président, intitulé "Budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2010-2011" (E/CN.15/2009/L.15). (Pour le texte, voir le chapitre premier, résolution 18/6.). Avant l'adoption de ce projet de résolution, un représentant du Secrétariat a donné lecture d'un état de ses incidences financières, dont le texte figure à l'annexe I du présent rapport.

## Chapitre III

### Questions diverses

15. À sa 15<sup>e</sup> séance, le 3 décembre, la Commission a examiné le point 9 de l'ordre du jour, intitulé "Questions diverses". Des déclarations ont été faites par le Président et par l'observateur de la Suède au nom de l'Union européenne.

### Délibérations

#### 1. Durée de la dix-neuvième session et autres arrangements

16. Le Président a rappelé les préparatifs de la dix-neuvième session qui avaient été approuvés par la Commission lors des réunions intersessions tenues les 11 septembre et 23 novembre 2009. Il a également rappelé que, dans sa décision 2009/246, le Conseil économique et social avait approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la dix-neuvième session et, à titre exceptionnel et sans que cela crée un précédent, une durée de cinq jours pour la session. La dix-neuvième session se tiendrait du 17 au 21 mai 2010, avec des consultations informelles le jour ouvrable précédent le premier jour de la session.

17. Le Président a informé la Commission qu'il avait été convenu de lui recommander, pour approbation, de fixer au lundi 17 mai 2010, à midi, la date limite provisoire pour le dépôt des projets de résolutions. Conformément à la décision 2009/246 du Conseil économique et social et en vue du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, prévu en avril 2010, les États Membres ont été instamment priés de déposer les projets de résolutions au moins un mois avant l'ouverture de la session, et au plus tard le 21 avril. Les projets de résolutions devraient préciser notamment le champ d'application prévu, le calendrier proposé pour la mise en œuvre, l'identification des ressources disponibles et d'autres renseignements pertinents.

#### 2. Débat thématique

18. Comme convenu par la Commission et tel qu'indiqué dans la décision 2009/246 du Conseil économique et social, le thème principal de la dix-neuvième session serait le suivant: "Protection contre le trafic illicite de biens culturels". Lors d'une réunion intersessions tenue le 23 novembre, la Commission avait approuvé les sous-thèmes ci-après convenus au cours de consultations informelles:

a) Lois et politiques applicables, du point de vue de la prévention du crime et de la justice pénale, pour combattre le trafic de biens culturels, y compris les questions d'incrimination et d'exécution des décisions judiciaires, l'accent étant mis sur les liens entre ce trafic et la criminalité transnationale organisée;

b) Prévention du trafic de biens culturels, à travers notamment:

i) Des mesures de sensibilisation, le renforcement des capacités, l'assistance technique et la coordination interdisciplinaire;

ii) L'incrimination dans le contexte de la prévention;

iii) Des mesures conçues pour sauvegarder les biens culturels, y compris les moyens permettant d'identifier les biens culturels et les mesures de protection physique;

c) Nouvelles tendances (telles que le recours à Internet, au commerce électronique et aux ventes aux enchères) et mesures d'intervention appropriées;

d) Dans le cadre du mandat de l'UNODC, coopération internationale, régionale et bilatérale pour prévenir et combattre le trafic de biens culturels, y compris au moyen de l'entraide judiciaire, de partenariats public/privé et de mécanismes de restitution et de retour de ces biens, compte dûment tenu du rôle de l'assistance technique.

19. Il avait également été décidé que les noms des participants devraient être communiqués par l'entremise des présidents des groupes régionaux au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2010.

### **3. Préparatifs du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale**

20. Il a été rappelé que le douzième Congrès se tiendrait à Salvador (Brésil) du 12 au 19 avril 2010 et qu'il serait précédé de consultations le 11 avril 2010. Des consultations informelles à composition non limitée seraient organisées par le Gouvernement brésilien pour débattre d'un projet de déclaration du douzième Congrès.

### **4. Contribution à l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social**

21. Il a été rappelé que la Présidente du Conseil économique et social avait invité le Président de la Commission à présenter par écrit la manière dont cette dernière pourrait contribuer à l'examen ministériel annuel 2010 du Conseil économique et social sur le thème "Mise en œuvre des objectifs et engagements convenus au niveau international qui ont trait à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes". Les États Membres avaient été invités à communiquer leur contribution au secrétariat afin qu'elle puisse être intégrée dans une réponse adressée à la Présidente du Conseil; cette réponse tiendrait compte de la contribution reçue de l'observateur de la Suède au nom de l'Union européenne et des autres contributions communiquées.

## Chapitre IV

### **Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de la reprise de sa dix-huitième session**

22. À sa 16<sup>e</sup> séance, le 4 décembre 2009, la Commission a adopté le rapport sur les travaux de la reprise de sa dix-huitième session, tel que modifié oralement (E/CN.15/2009/L.1/Add.7 à 9).

## Chapitre V

### Organisation de la session et questions administratives

#### A. Ouverture et durée de la session

23. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a repris sa dix-huitième session à Vienne les 3 et 4 décembre 2009. Le Président a ouvert la reprise de session. À la 15<sup>e</sup> séance, le 3 décembre, le Directeur exécutif de l'UNODC a fait une déclaration liminaire.

#### B. Participation

24. Ont participé à la session les représentants de 30 États membres de la Commission (le Cameroun, les Comores, les Émirats arabes unis, la Jamahiriya arabe libyenne, la Jamaïque, le Kenya, le Lesotho, le Nigéria, la République démocratique du Congo et la Sierra Leone n'étaient pas représentés). Y ont également assisté les observateurs de 45 autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, de 1 État non membre, de 1 organisme du système des Nations Unies et de 1 institut du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, de 4 organisations intergouvernementales, de 1 entité ayant un bureau d'observateur permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne) et de 10 organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. La liste des participants figure dans le document E/CN.15/2009/INF.1/Add.1.

#### C. Documentation

25. La liste des documents dont la Commission était saisie à la reprise de sa dix-huitième session figure à l'annexe II du présent rapport.

#### D. Clôture de la reprise de la dix-huitième session

26. À la 16<sup>e</sup> séance, le 4 décembre, le Président de la Commission a fait une déclaration finale.

## Annexe I

### **État des incidences financières du projet de résolution intitulé “Budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l’exercice biennal 2010-2011”\***

1. Le présent état a été établi conformément à l’article 28 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social.

2. À la demande de la Commission, comme l’indique le paragraphe 16 du projet de résolution, un groupe de l’évaluation indépendante serait créé, qui serait rattaché au Bureau du Directeur exécutif. Ce groupe serait financé en partie par le redéploiement de ressources mises à disposition au titre du budget ordinaire de l’Organisation des Nations Unies et en partie par des contributions volontaires. Financer le poste de chef du groupe sur le budget ordinaire de l’Organisation des Nations Unies, comme cela est prévu, n’entraînerait pas de dépenses supplémentaires dans le cadre du projet de budget-programme pour l’exercice biennal 2010-2011, car il est proposé de transférer à cette fin un poste P-5 inscrit au budget ordinaire, à savoir le poste de chef du Groupe de la planification stratégique, qui est vacant à l’heure actuelle et qui est affecté dans le cadre du sous-programme 2 (Analyse des politiques et des tendances) à la direction exécutive et à l’administration.

3. Outre le poste P-5 inscrit au budget ordinaire, des contributions volontaires seraient nécessaires pour assurer l’efficacité et le bon fonctionnement du groupe de l’évaluation indépendante. Pour être pleinement opérationnel, le groupe devrait: a) comporter un poste P-5 (chef du groupe) financé sur le budget ordinaire de l’Organisation et cinq postes financés par des contributions volontaires (un P-4, un P-3, un P-2 et deux postes d’agent des services généraux (autres classes)); et b) être doté d’un budget de fonctionnement pour les travaux d’évaluation. Sans compter le poste inscrit au budget ordinaire, cela représenterait des dépenses de 1 560 000 dollars par exercice biennal à financer par des contributions volontaires. Comme les contributions volontaires actuellement disponibles pour l’évaluation se montent à 800 000 dollars, un montant supplémentaire de 760 000 dollars serait nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du groupe de l’évaluation indépendante en 2010-2011.

4. Du fait du transfert au groupe de l’évaluation indépendante du poste P-5 (chef du Groupe de la planification stratégique) inscrit au budget ordinaire, le Groupe de la planification stratégique serait entièrement financé par des contributions volontaires. Pour assurer le bon exercice des fonctions de planification stratégique, il faudrait des ressources permettant de financer six postes (un P-5, un P-4, un P-3, un P-2 et deux postes d’agent des services généraux) et un budget de fonctionnement. Cela représenterait des dépenses de 1 680 000 dollars par exercice biennal à financer par des contributions volontaires. Comme les contributions volontaires actuellement disponibles pour la planification stratégique se montent à

---

\* Pour le texte final de la résolution, dont le projet a été publié sous la cote E/CN.15/2009/L.15, voir chap. I, résolution 18/6. Pour la discussion, voir chap. II, sect. A.

739 200 dollars, un montant supplémentaire de 940 800 dollars serait nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du Groupe de la planification stratégique en 2010-2011.

5. L'appui administratif dont il aurait besoin pourrait aisément lui être apporté si le groupe de l'évaluation indépendante était situé dans une grande division, mais son rattachement à un petit bureau, à savoir le Bureau du Directeur exécutif, signifie que les fonctions administratives devraient être assurées à l'intérieur du groupe lui-même. Le groupe serait indépendant dans la mesure où son chef serait noté par le Directeur exécutif. Toutes les autres fonctions administratives, y compris la prise de décisions opérationnelles et l'ordonnancement, seraient assurées au sein même du groupe et réparties entre le chef et son adjoint. Ce mode d'organisation ne serait possible que si les fonds extrabudgétaires prévus au paragraphe 3 ci-dessus étaient mis à disposition.

6. L'attention de la Commission a été appelée sur les dispositions de la section VI de la résolution 45/248 B de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci réaffirmait que la cinquième Commission était la grande commission chargée des questions administratives et budgétaires, et réaffirmait aussi le rôle du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

## Annexe II

### Liste des documents dont la Commission était saisie à la reprise de sa dix-huitième session

---

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.15/2009/1 et Corr.1	2	Ordre du jour provisoire et annotations
E/CN.15/2009/1/Add.1	2	Annotations à l'ordre du jour provisoire
E/CN.7/2009/13-E/CN.15/2009/23	7	Rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2010-2011
E/CN.7/2009/14-E/CN.15/2009/24	7	Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2010-2011
E/CN.7/2009/15-E/CN.15/2009/25	7	Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
E/CN.15/2009/L.1/Add.7 à 9	10	Projet de rapport de la Commission sur la reprise de sa dix-huitième session
E/CN.15/2009/L.15	7	Budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2010-2011: projet de résolution

---